



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22447
4 avril 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 AVRIL 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur la situation désespérée des civils iraqiens qui, sur toute la longueur, franchissent la ligne de démarcation de la frontière et entrent en République islamique d'Iran.

Les événements d'Iraq et la méthode qu'emploient les militaires iraqiens face au soulèvement de la population iraqienne arrachent à leur domicile des centaines de milliers d'Iraqiens qui fuient vers les pays voisins. On estime qu'en très peu de temps, environ 500 000 civils iraqiens tenteront de pénétrer en Iran au cours des prochains jours.

Jusqu'à midi, aujourd'hui, plus de 110 000 civils iraqiens avaient déjà franchi la frontière, dont plus de 45 000 dans sa partie nord. Des centaines de milliers d'Iraqiens, avec leurs véhicules qui forment une file de plus de 60 kilomètres de long, entrent en Iran par la seule route empierrée, au poste frontière de Haji Omran. D'autres Iraqiens, par milliers, dont beaucoup de personnes âgées et d'enfants, souvent pieds nus dans les régions montagneuses du nord, tentent, dans des conditions désolantes, de fuir les hostilités et de trouver refuge en République islamique d'Iran. L'afflux de réfugiés se poursuit également au sud, quoique plus lentement.

La République islamique d'Iran - conformément à une longue tradition, et en dépit des difficultés auxquelles elle doit elle-même faire face - a laissé ses frontières ouvertes aux Iraqiens qui fuient la répression, de façon à alléger le poids qui pèse sur eux. En dehors des problèmes économiques et sociaux évidents qu'il pose, l'afflux de réfugiés entraîne des tensions et une situation chaotique aux frontières de la République islamique d'Iran.

La prolongation de cette situation, avec ses conséquences pour les voisins de l'Iraq, est de nature à mettre en péril la paix et la sécurité dans la région. L'ampleur des souffrances des réfugiés iraqiens, le caractère international du

problème, et ses conséquences pour la paix et la sécurité régionales font d'une action internationale concertée du Conseil de sécurité des Nations Unies un impératif à la fois politique et humanitaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
